



Bruxelles, le 29 octobre 2017

Quand le Dr De Block manie le scalpel sur les femmes enceintes...

La Ministre fédérale de la santé avait annoncé des réformes et des économies «non pas à la hache, mais au scalpel fin». Après les malades de longue durée ou les diabétiques, le scalpel touche à présent les femmes enceintes exerçant une profession dite «à risque» pour la grossesse. Alors qu'aujourd'hui, seul le médecin du Travail est compétent pour prononcer un écartement prophylactique, elle souhaite en effet «laisser le choix» à la travailleuse enceinte de travailler durant sa grossesse.

Pour Gaëlle Demez, responsable nationale des Femmes CSC, il s'agit d'un recul flagrant dans la protection de la maternité: *«Lorsque la Ministre suggère de laisser ce choix à la travailleuse enceinte, elle foule au pied une compétence des médecins du travail et ignore sans doute qu'une travailleuse, a fortiori dans un état plus fragile, a peu de pouvoir pour dire non face à son employeur. Cette travailleuse risque de surestimer ses forces ou de sous-estimer les risques pour sa santé et celle de son bébé afin de préserver son emploi».*

La méthode de négociation de cette mesure pose également problème. La Ministre De Block négocie ces «aménagements» avec le patronat, en ignorant royalement la concertation sociale et l'expertise syndicale en la matière.

Une étude récente de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes montre que les travailleuses sont encore victimes de discrimination durant leur grossesse : 22% des travailleuses enceintes sont confrontées à une discrimination directe et 69% à une discrimination indirecte! Il reste donc du chemin pour que cet événement heureux, la mise au monde d'un enfant, soit protégé comme il se doit.

«Nous demandons donc instamment à ce que la Ministre renonce à son projet d'économie sur les travailleuses écartées: les soucis budgétaires ne peuvent se résoudre au détriment de la santé de jeunes mamans et de leurs bébés!».

Contacts :

Gaëlle DEMEZ, Responsable Nationale des Femmes CSC, gdemez@acv-csc.be, 0486/868.198

Karen ELOOT, Verantwoordelijke Gender en Gelijke Kansen, keloot@acv-csc.be, 0473/52.27.13
